

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1188

18 juin 2007

SOMMAIRE

Alba Investment S.A.	57020	Kauri Capital Stapel Centre	57022
Alias Investment	56997	Lexor S.A.	57018
Anzio S.A.	57020	Lleyton Development S.à r.l.	56978
AP&G SA	57002	Matrix La Gaude S.A.	56996
APN Holding S.A.	57010	Maximus Invest S.A.	57001
APN Holding S.A.	57011	NBG Luxfinance Holding S.A.	56995
Bel Canto Sicav	56994	Nikky Investments S.A.	56995
BFR Funding S.A.	57012	Private Equity International S.A.	57001
BWB S.A.	56996	ProLogis Czech Republic X S.à r.l.	57000
Camtech S.A.	56995	ProLogis France LIII S.à r.l.	56984
Carnegie Fund III	56984	ProLogis France XXII Sàrl	56983
Ceramsol S.à r.l.	56978	R.G.R.B. International S.A.	57010
Charisma S.A.	56998	Rix et Cie	57011
Connection International Company S.A.	56998	Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A.	57017
Courcheval No. 1 S.à r.l.	56992	Safe Reinsurance (Immo)	57002
Dailkan S.A.	57010	Sanifinance S.A.	57021
Dama Holding S.A.	57009	Sarubert S.A Holding	57020
Danasia S.A.	56993	Sireo Immobilienfonds No. 4 London Stoc- kley Park S.à r.l.	56985
EFG Asset Management Holding Company S.A.	57017	Société Financière des Constructions "SO- FICOSA"	57023
Elecfin S.A.	57019	Soparsec S.A.	56992
Element Six Technologies S.à r.l.	56983	Soparsec S.A.	56993
Euro Bikers	57013	Synergic Consulting S.A.	57022
Flydutch S.A.	57022	The Isidor Company GmbH	57021
Friogen S.A.	57018	Unigra International S.A.	57000
Giesse Holding S.A.	57011	Utah S.à r.l.	56985
Global Financial Investments S.A.	57023	Vanguard Trademark Holdings	56996
Halbi S.A.	57012	VMTO S.à r.l.	57012
HoldInvest Real Estate S. à r.l.	56997	West Air Conditioning S.A.	57009
Immoflex	57023	Westgate Financial Holding S.A.	57018
J. & G. Carlson Holding S.à r.l.	56997	Zegga Holding S.A.	57016
Kalos International S.A.	57019		
Kauri Capital Properties	56994		

Ceramsol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 68.707.

—
EXTRAIT

L'associé unique a pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2007.

CERAMSOL S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007054880/514/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2007, réf. LSO-CD07169. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lleyton Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.099.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twentieth of April. Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

hereby represented by two of its directors, namely:

- Mr Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

- Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The corporation shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LLEYTON DEVELOPMENT S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-), divided into one hundred twenty-five thousand (125.000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. these interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

All the shares have been subscribed by the public limited company PARFISO S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, number B 125.133

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of December 2007.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1.500.-).

Resolutions of the shareholder

1.- Are appointed as managers of the company for an unlimited period:

- a) Mr Patrick Bos, director, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Ivo Kustura, lawyer, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs Marie-Sibylle Wolf, Client Relationship Manager, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt avril.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination LLEYTON DEVELOPMENT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Bos, J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 avril 2007. Relation: ECH/2007/404. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 avril 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007055386/201/253.

(070055386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Element Six Technologies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 99.628.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 46774 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007055480/211/11.

(070055835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ProLogis France XXII Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.122.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES («PEP»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES («PEP») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sarl	1
ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sarl	499
Total:	500

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl
Gérante
J. Davies
Gérante

Référence de publication: 2007055079/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03384. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Carnegie Fund III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 92.747.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale - statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, le 16 mars 2006 à 14h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est réélu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

M. Claes-Johan Geijer, Président

M. Niklas Ekvall

Mme. Anette Charnouby

M. Bruno Frèrejean

M. Vincent Gruselle

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de DELOITTE S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme

V. Gruselle

Administrateur

Référence de publication: 2007055080/61/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2007, réf. LSO-CD07359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ProLogis France LIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.617.

—
à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis FRANCE DEVELOPMENTS INCORPORATED ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES («PEP»), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES («PEP») ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à modifier: Suite à un contrat daté du 27 mars 2007 une (1) part social détenue dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sarl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sarl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN HOLDINGS IX Sarl	1
ProLogis EUROPEAN FINANCE IX Sarl	599
Total:	600

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Gérante

J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007055082/1127/43.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03380. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Utah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.942.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 46634 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007055527/211/11.

(070055556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sireo Immobiliefonds No. 4 London Stockley Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 127.194.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of April.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

SIREO IMMOBILIEFONDS NO. 4 SICAV, a company incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office is at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

represented by Mrs Corinne Lamesch, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

« **Art. 1. Form, Corporate Name.** Hereby is formed under the name of SIREO IMMOBILIEFONDS NO. 4 LONDON STOCKLEY PARK S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may further use its funds for the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as for any other operations relating to real estate. In particular, the Company may have direct or indirect shareholdings in companies and participations in limited partnerships or other legal entities in whatever form and based in Luxembourg or abroad, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate, including real estate located abroad.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect unitholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any directors or officers of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) units of hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III.- Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV.- General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V.- Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2007.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty five (125) units representing the entire capital have been entirely subscribed by SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand seven hundred euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

a. Mr Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand Duchy of Luxembourg;

b. Mr Detlef Niezgodka, Senior Consultant SIREO, D-50259 Pulheim, Germany;

c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE GmbH, D-63150 Heusenstamm, Germany;

d. Mr Uwe Druckenmüller, Director, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

e. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, D-61476 Kronberg, Germany;

f. Dr. Rolf Sutter, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, The Netherlands.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be bound by the sole signature of any member of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Madame Corinne Lamesch, avocat, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

« **Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.** Par la présente, il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 LONDON STOCKLEY PARK S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie entre autres de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société peut également utiliser ses fonds en vue de l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers au Grand-duché du Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes autres opérations ayant trait à l'immobilier. En particulier, la Société peut détenir directement ou indirectement des actions dans des sociétés et des participations dans des sociétés à responsabilité limitée (limited partnership) ou toutes autres entités juridiques quelle que soit leur forme et basés soit Luxembourg ou à l'étranger ayant pour objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, y compris de biens immobiliers situés à l'étranger.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»);

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement.

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II.- Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III.- Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V.- Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII.- Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par SIREO IMMOBILIENFONDS NO. 4 SICAV, prénommée, et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- a. Monsieur Wolfgang A. Baertz, Senior Consultant, L-8123 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg;
- b. Monsieur Detlef Niezgodka, Senior Consultant SIREO, D-50259 Pulheim, Allemagne;
- c. Dr. Bernd Wieberneit, Executive Director, SIREO REAL ESTATE GmbH, D-63150 Heusenstamm, Allemagne;
- d. Monsieur Uwe Druckenmüller, Director, SIM SIREO INVESTMENT MANAGEMENT S.à r.l., L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- e. Dr. Hilmar Friedrich-Rust, Senior Consultant SIREO, D-61476 Kronberg, Allemagne;
- f. Dr. Rolf Sutter, Senior Consultant, Laan van Ypenhof 164, NL-3062 ZN Rotterdam, Pays-Bas.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) DELOITTE S.A., société anonyme, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Lamesch, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4098. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056451/239/359.

(070057299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Courcheval No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.546.

Extrait sincère d'une convention de cession des parts sociales sous seing privé le 21 mars 2007

Le Conseil de gérance informe que l'associé unique de la société GREEN PRIME HOLDING S.à r.l., R.C Luxembourg B 98.224 a changé de dénomination en MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l.

Conformément à la cession de parts sociales du 21 mars 2007, MONARCH BEACH CAPITAL HOLDINGS S.à r.l., avec adresse au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.224, a vendu 250 parts sociales détenues dans la Société COURCHEVAL N ° 1 S.à r.l. à la société ALLEN VENTURES S.A., avec adresse à Trident Chambers, P.O. Box 146 Wickmans Cay, Road Town, Tortola, Illes Vierges Britanniques, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés des Illes Vierges Britanniques sous le numéro IBS 551729.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé ALLEN VENTURES S.A. et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour extrait sincère et conforme

COURCHEVAL N ° 1 S.à r.l.

ProServices MANAGEMENT S.à r.l.

Manager

M. M. Bogers

Manager

Référence de publication: 2007055654/1084/28.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Soparsec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 avril 2007 à 11.00 heures à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques Bordet, ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes Monsieur Pierre Schill.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055093/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05971. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Soparsec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.585.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 20 avril 2007

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean Quintus en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
J. Quintus / COSAFIN S.A.
Président / Administrateur
Signature / Signature

Référence de publication: 2007055094/1172/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05965. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Danasia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 65.471.

—
L'an deux mille sept, le vingt-six février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DANASIA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 7 juillet 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 720 du 5 octobre 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur René Schlim, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marco Neuen, fondé de pouvoir, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonja Aries, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Michel Thomas, né le 11 mars 1964 à Bruxelles, avec adresse professionnelle au 21, rue Ducale, B-1000 Bruxelles.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Schlim, M. Neuen, S. Aries, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2007, Relation: LAC/2007/1149. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007055096/242/53.

(070055600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 avril 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055193/239/12.

(070055550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Bel Canto Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 51.614.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 10 avril 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2008, les mandats d'Administrateurs de Madame Ines Serrano et de Messieurs Juan Carlos Alvarez et Paul L. Saurel.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055108/3451/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04980. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Camtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 75.521.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 avril 2007

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Sébastien Schaack, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Sandro Camilleri, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle 8, via Maroni à L-20020 Arese, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055098/655/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04395. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

NBG Luxfinance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.726.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du 2 mai 2006

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2007, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Georges Papoutsis, Dimitris Papaioannou, Vangelis Sofos et Yannis Katsouridis.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2007, le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007055109/3451/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD04982. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Nikky Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 88.539.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue anticipativement le 20 mars 2007

- La démission de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est acceptée.

- Madame Nicole Thirion, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommée Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 20 mars 2007.

NIKKY INVESTMENTS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055111/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Vanguard Trademark Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.320.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 24 mai 2006 entre VCR USA HOLDINGS II INC. et VANGUARD CAR RENTAL USA HOLDINGS INC. les 500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- VANGUARD CAR RENTAL USA HOLDINGS INC domicilié à 6929 North Lakewood Avenue, Suite 100, Tulsa, 74117-1808 Oklahoma, USA détient 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANGUARD TRADEMARK HOLDINGS S.à.r.l.

P. Van Denzen

Gérant

Référence de publication: 2007055112/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mars 2007, réf. LSO-CC02182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

BWB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 13, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 72.403.

Nous soussignés, FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG SA, déclarons par la présente démissionner de notre mandat de Commissaire aux comptes à compter du 1^{er} janvier 2005 de la société B.W.B. SA dont le Siège social se situe 13, route de Remich à L-5650 Mondorf Les Bains et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro B 72403

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007055115/1488/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03937. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Matrix La Gaude S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.780.

Extrait des résolutions de l'associé prises en date du 16 avril 2007

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur Alan Botfield ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de sa qualité de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

* Monsieur Antonius (Ton) Zwart ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait analytique conforme

J. de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2007055251/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05022. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alias Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.732.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle du mardi 10 avril 2007

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle d'avril 2008, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Xavier Saudreau, Matthieu Fortin, et Pascal Held.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL LUXEMBOURG SA

Corporate and domiciliary agent

Signatures

Référence de publication: 2007055119/3451/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05000. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

J. & G. Carlson Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.683.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue lors de la constitution de la société, veuillez prendre note que les adresses des Associés sont les suivantes:

- Lars Göran Carlson, avec adresse professionnelle au 14, Skärviksvägen, S-182 61 Djursholm, Suède.

- Johanna Louise Carlson, avec adresse professionnelle au 14, Skärviksvägen, S-182 61 Djursholm, Suède.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J. & G. CARLSON HOLDING S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Gérant

M. Weijermans

Référence de publication: 2007055120/683/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

HoldInvest Real Estate S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.767.

—
Par résolution signée en date du 12 octobre 2006, l'associé unique a pris la décision suivante:

- Acceptation de la démission de Monsieur Jean Pierre Lequeux, avec adresse professionnelle au 27B, rue Alfred - Mézières, F-54350 Mont Saint Martin, de son poste de gérant avec effet immédiat,

- Nomination de Monsieur Dominique Robyns, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055129/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2007, réf. LSO-CD03027. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Charisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 67.890.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 14 mars 2007

Le mandat de la société PARFININDUS Sàrl, nommée lors de l'AGE du 31 juillet 2006, n'est pas renouvelé. Est nommé en remplacement la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055122/6960/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05606. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Connection International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.484.

L'an deux mille sept, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONNECTION INTERNATIONAL COMPANY S.A., dont le siège social est à L-9635 Bavigne, 9, Duerfstrooss, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 23 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 438 du 11 juin 1999,

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 101.484.

L'assemblée est ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Madame Madeleine Meis, demeurant à L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss

qui désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Murielle Fromont, employée privée, demeurant à B-6800 Saint-Pierre, 85, Dessous la Ville.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 16 des statuts traitant de la date de l'assemblée générale annuelle, afin que celle-ci ait lieu le dernier mardi du mois de mai

2. Modification de l'article 5 des statuts pour transformer le capital en euros et augmentation du capital d'un montant de 18,10 € pour le porter à 42.160,- €

3. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans

4. Nomination de la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA au poste de commissaire aux comptes pour une durée de six ans

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que cent pour cent (100%) du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, suite à deux publications faites les 1^{er} et 9 mars 2007 dans le journal «Journal», et dans le Mémorial, recueil C, des 1^{er} et 9 mars 2007 ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 16, 1^{er} paragraphe des statuts comme suit:

« **Art. 16. (1^{er} paragraphe).** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5, 1^{er} paragraphe des statuts pour transformer le capital en euros et l'augmenter d'un montant de 18,10 € pour le porter à 42.160,- €.

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe).** Le capital social est fixé à quarante-deux mille cent soixante euros (42.160,- €) représenté par trois cent quarante (340) actions d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- €) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée révoque les administrateurs en exercice.

L'assemblée décide de nommer en qualité d'administrateur:

- Monsieur Alphonse Bernard Ghislain Davin, né à Namur (Belgique), le 25 mars 1949, demeurant à L-9635 Bavigne, 9, Doerstrooss en tant qu'administrateur,

- Monsieur Kurt Davin, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 23 décembre 1976, demeurant à L-9635 Bavigne, 9, Doerstrooss en tant qu'administrateur,

- Monsieur Steve Davin, né à Montignies-sur-Sambre (Belgique), le 20 novembre 1972, demeurant à B-5651 Berzée, rue Trieux des Sarts 65, en tant qu'administrateur.

Les mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en lieu et place de Monsieur Stéphan Moreaux, demeurant à B-6600 Bastogne, rue des Hêtres, à qui décharge est donnée, la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA dont le siège social est à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 34.813, en tant que commissaire aux comptes.

Le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se sont réunis les membres du conseil d'administration, savoir:

- Monsieur Alphonse Bernard Ghislain Davin, prénommé

- Monsieur Kurt Davin, prénommé

- Monsieur Steve Davin, prénommé

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

D'un commun accord, ils ont reconduit Monsieur Alphonse Bernard Ghislain Davin dans son poste d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière avec pouvoir de représenter la société par leur seule signature dans le cadre de cette gestion. Le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: M. Meis, M. Fromont, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 mars 2007. WIL/2007/172. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007056657/2724/89.

(070050196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

ProLogis Czech Republic X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.892.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis DEVELOPMENTS HOLDING Sàrl ont été transférées à ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à rayer:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis MANAGEMENT Sàrl agissant pour le compte de ProLogis EUROPEAN PROPERTIES (PEP) ont été transférées à ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à ajouter:

Suite à un contrat daté du 27 mars 2007, cinq cents (500) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis EUROPEAN HOLDINGS VI Sàrl ont été transférées à ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

	Parts sociales
ProLogis EUROPEAN FINANCE VI Sàrl	500
Total:	500

Le 9 avril 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérante

J. Davies

Gérante

Référence de publication: 2007055077/1127/35.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03387. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Unigra International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.748.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 12 avril 2007 à 16.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 avril 2007, Monsieur Augusto Mazzoli, né le 30 juillet 1972 à Modena en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
UNIGRA INTERNATIONAL S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055165/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06105. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Private Equity International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 85.227.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 11 avril 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Marco Cerrina Feroni, demeurant à Piazza della Scala 6, I-20121 Milan (Italie), président;
M Giuseppe Cuccurese, demeurant à Piazza della Scala 6, I-20121 Milan (Italie), administrateur;
M Sergio Bertasi, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M Luca Gallinelli, demeurant à Luxembourg, administrateur;
M. Gino Luciani, demeurant à Milan (Italie) administrateur;
M Francesco Moglia demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ERNST & YOUNG S.A., 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A.
Signature / Signature
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007055137/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Maximus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.302.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 25 avril 2007

L'Actionnaire unique ratifie la cooptation de Madame Carol Deltenre, employée privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société, intervenue en date du 25 septembre 2006.

L'Actionnaire unique renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Madame Carol Deltenre, employée privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Erik Linder Aronson, administrateur, demeurant au 29, Tegnergatan à S-11140 Stockholm de son poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement la société LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007055185/655/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Safe-Re (Immo), Safe Reinsurance (Immo), Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 73.800.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 9 mars 2007

L'Assemblée Générale du 9 mars 2007 décide de renouveler le mandat d'Administrateur de:

- Monsieur Victor Delloye,
- Monsieur Tom Bamelis,
- Monsieur Charles Besnehard,
- Monsieur Henry Francx.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée décide également de renouveler le mandat de Réviseur Indépendant de la société confié à ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour société SAFE-RE (IMMO)
ACSG (EUROPE)
Signature

Référence de publication: 2007055140/682/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03359. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

AP&G SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 127.150.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of March.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- NEWPOOL LIMITED, a limited company, incorporated and existing under the laws of United Kingdom, registered with Trade and Company Register of London, under number 04568142, and having its registered office at First Floor, 41 Chalton Street, London NW1 1JD,

here represented by Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy established on March 22, 2007.

A copy of the said proxy, initialed ne varietur by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., a holding limited company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with Trade and Company Register of Luxembourg, under the number B 37.095 and having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

here represented by Maître Emmanuel Réveillaud prenamed,
by virtue of a proxy established on March 22, 2007.

A copy of the said proxy, initialed ne varietur by the attorney of the above named party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons, acting in their here above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which the prenamed parties intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of AP&G SA.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participations.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The company may also manage and develop its own real estate. The company may proceed notably to any real estate purchase, sale or contribution, or may realize any real estate promotion or co-promotion.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Furthermore the company shall have all powers necessary to the accomplishment or the development of its object, within the limits of all activities permitted to a «Société de Participations Financières».

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred (100.-) euros per share.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by any two directors.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of one director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 15th in the month of June of every year at 11:00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10th, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held 2008.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the three hundred and ten (310) shares as follows:

1.- NEWPOOL LIMITED prenamed: one hundred and fifty-five shares:	155
2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A. prenamed: one hundred and fifty-five shares:	155
Total: three hundred and ten shares:	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euros (31,000.- EUR) as certified to the undersigned notary, who expressly states this.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on Commercial Companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at 2.000,- €.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

1.- Mr Charles Ossola, Avocat à la Cour, born in Nancy (F), on 22 November 1963 residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Mr Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, born in La Rochelle (F), on 10 October 1971, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3.- Mrs Christine Louis-Haberer, private employee, born in Vitre (F), on 23 July 1967, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the annual general meeting of 2012:

Ms Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, born in Villerupt (F), on 30 August 1969, residing professionally in 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Third resolution

The address of the company is located at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B.P. 477, L-2014 Luxembourg).

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- NEWPOOL LIMITED, société de droit anglais, inscrite au registre de commerce de Londres sous le numéro 04568142, et ayant son siège social à First Floor, 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD,

Ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 22 mars 2007, laquelle procuration restera, en copie, annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

2.- MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONAL S.A., société holding de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 37.095 et ayant son siège social au 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg,

Ici représentée par Maître Emmanuel Réveillaud prénommé, en vertu d'une procuration du 22 mars 2007, laquelle procuration restera, en copie, annexée aux présentes pour être enregistrée avec le présent acte.

Lesquelles personnes comparantes, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de AP&G SA.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier. Elle pourra ainsi procéder notamment à toute opération d'achat, de vente ou d'apport de biens immobiliers, de promotion ou de co-promotion immobilière.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par deux des administrateurs.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un des administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre 2007.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et paiement

Les parties comparantes prénommées, telles que représentées, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit aux trois cent dix actions comme suit par:

1.- NEWPOOL LIMITED prédésignée: Cent cinquante-cinq actions:	155
2.-MULTIPLE ENTERPRISES ASSOCIATION INTERNATIONALS.A prédésignée: cent cinquante-cinq actions:	155
.....	
Total: trois cent dix actions:	310

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

1.- Monsieur Charles Ossola, Avocat à la Cour, né à Nancy (F), le 22 novembre 1963, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Monsieur Emmanuel Réveillaud, Avocat à la Cour, né à La Rochelle (F), le 10 octobre 1971, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

3.- Madame Christine Louis-Haberer, employée privée, née à Vitre (F) le 23 juillet 1967, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg

Deuxième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un (1).

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012:

Madame Esbelta De Freitas, Avocat à la Cour, née à Villerupt (F) le 30 août 1969, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée à 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (B.P. 477, L-2014 Luxembourg).

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer parmi ses membres un ou plusieurs administrateurs-délégués.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les personnes comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: E. Réveillaud, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, Relation LAC/2007/3181. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme à l'original aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007055806/211/355.

(070056834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.

Dama Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.010.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 30 mars 2007

- Monsieur Marc Häfliger, comptable, demeurant au 1, chemin de Senaugin, 1162 St-Prex, Suisse, a été nommé comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} avril 2007, en remplacement de Monsieur Geert H.T. Van Der Molen, administrateur démissionnaire avec effet au 31 mars 2007.

Le mandat de Monsieur Marc Häfliger prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055142/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04732. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

West Air Conditioning S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 72.620.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 12 avril 2007

L'assemblée ratifie la nomination de Monsieur Luca Simona comme administrateur-délégué, telle qu'elle a été adoptée lors de la réunion du conseil d'administration du 12 décembre 2006.

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Luca Simona, demeurant professionnellement à Via Peri, n° 9^E, 6900 CH-Lugano, administrateur-délégué,

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007055144/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

R.G.R.B. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.218.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 2 avril 2007 à 16.00 heures au siège social

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Madame Sarah Bravetti de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 2 avril 2007, Monsieur Armand De Biase, né le 15 juin 1975 à Metz en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

R.G.R.B. INTERNATIONAL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055170/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Daikan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 52.759.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 11 avril 2007

Résolutions

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Jean Quintus comme Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055147/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05932. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire qui s'est tenue le 10 avril 2007 à 09.00 heures

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

- M. Jean Quintus

- M. Joseph Winandy

- COSAFIN SA, représentée par M. Jacques Bordet

Administrateurs, pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de V.O. CONSULTING LUX SA, Commissaire aux Comptes pour une période qui viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Copie certifiée conforme
APN HOLDING S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007055148/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05938. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Rix et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Zone Artisanale.

R.C.S. Luxembourg B 13.846.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. RIX & CIE S.à r.l.
Entreprise de construction
Signature

Référence de publication: 2007055212/7581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02727. - Reçu 113 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070048950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2007.

APN Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 69.906.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 11 avril 2007

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité,

- de nommer Monsieur Joseph Winandy en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Président

Référence de publication: 2007055150/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD05943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Giese Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 février 2007

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006/2007 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Lorenzo Spatocco, demeurant à Chieti (Italie), président;
Mmes Carine Agostini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Raffaella Luciani, demeurant à Chieti (Italie), administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2007055151/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06126. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

VMTO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 86.064.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

TCG GESTION SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007055273/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2007, réf. LSO-CD06096. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Halbi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 68.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 mars 2007

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de la société LUX KONZERN Sàrl, avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 15 mars 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055152/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 12 avril 2007

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social 400, route d'Esch à L-1471 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur David Giannetti, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 12 avril 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007055154/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2007, réf. LSO-CD04426. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Euro Bikers, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 21, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 127.193.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Laure Brauwers, pensionnée, née à Thimister (Belgique), le 8 octobre 1947, demeurant au 39, rue du Monument, B-4834 Goé.

Laquelle partie comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EURO BIKERS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société aura pour objet l'achat et la vente de véhicules à moteur tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra de même effectuer toutes opérations financières, industrielles et commerciales, mobilières et immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou toute autre manière dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne, et en générale, effectuer toutes les opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites et conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de cent cinquante-cinq mille euros (155.000,- EUR) qui sera représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 18 avril 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions

nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux Administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature individuelle de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

En conformité avec l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites par Madame Laure Brauwerts, prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommée aux fonctions administrateur unique:

Madame Laure Brauwerts, pensionnée, née à Thimister (Belgique), le 8 octobre 1947, demeurant au 39, rue du Monument, B-4834 Goé.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société à responsabilité limitée LUXOR AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 22, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg (R.C.S. B 68.256).

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 21, rue des Tondeurs, L-9570 Wiltz.

Cinquième résolution

Monsieur Philippe Jamar, salarié, né le 18 mai 1969 à Verviers (Belgique), demeurant au 34, rue du Ri d'Asse, B-4607 Dalhem est nommé délégué à la gestion journalière, il pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires

Remarques

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné à la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Brauwerts, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 avril 2007. Relation: EAC/2007/4096. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 avril 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007056453/239/171.

(070057297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2007.

Zegga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.051.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 29 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 4 avril 2007 sous référence LSO CD / 01324 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 16 avril 2007 sous référence L070049813.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 mars 2007 que:

- Mlle Katuscia Carraesi, employée privée, né le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055166/58/24.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

EFG Asset Management Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.492.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon extraordinaire
le 29 mars 2007 à 15.00 heures à Luxembourg*

Résolution unique

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs et le Réviseur d'Entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Ordinaire clôturant les comptes au 31 décembre 2007. Dès lors, la société se présente comme suit:

Conseil d'Administration:

MM. Bassam Salem, 24, Quai du Seujet, CH - 1211 Genève 2, Président
Giorgio Pradelli, Hay Hill 12, GB - London W1J6DW, Administrateur
Pericles Petalas, 24, Quai du Seujet, CH -1211 Genève 2, Administrateur
Lawrence D. Howell, Bahnhofstrasse 16, CH -8001 Zürich, Administrateur
Nicholas Karamouzis, Othonos Street 8, GR - 106 71 Athens, Administrateur
William Ramsay, 24, Quai du Seujet, CH- 1211 Genève 2, Administrateur
George Catsiapis, avenue d'Ostende 15, MC - 98001 Monaco, Administrateur
Thimios Bouloutas, Othonos Street 8, GR -106 71 Athens, Administrateur
Pierre Carras, rue Dicks, 7-9, L-4081 Esch-sur-Alzette, Administrateur

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers sàrl, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Luxembourg, le 29 mars 2007.

EFG PRIVATE BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007055405/1210/30.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06798. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Russian Structured Consumer Credit No 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 117.666.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 23 mars 2007

- Sont nommées administrateurs de la société Mme Anja Lakoudi, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg et M. Olivier Jarny, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement des administrateurs démissionnaires M. Tom Verheyden et M. Vincent de Rycke.

- Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2007.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2007055174/1463/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Friogen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.149.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 26 février 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 2 mars 2007 sous référence LSO CC / 00545 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 21 mars 2007 sous référence L070039736.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 26 février 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055176/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06474. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Westgate Financial Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R.C.S. Luxembourg B 61.768.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2007055305/687/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 avril 2007, réf. LSO-CD05267. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Lexor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.162.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 14 mars 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 19 mars 2007 sous référence LSO CC / 04322 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 27 mars 2007 sous référence L070041818.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 14 mars 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055179/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06467. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kalos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.343.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 19 février 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 13 mars 2007 sous référence LSO CC / 03199 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg le 21 mars 2007 sous référence L070039649.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 février 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055180/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06466. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Elecfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.629.

—
RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 23 février 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 2 mars 2007 sous référence LSO CC / 00490 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 16 mars 2007 sous référence L070037603.05

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 23 février 2007 que:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Andrea Giovanni Carini, Président démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055181/58/22.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06465. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Alba Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 47.855.

RECTIFICATIF

Rectificatif de l'extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 février 2007 en remplacement de l'extrait enregistré à Luxembourg le 28 mars 2007 sous référence LSO CC / 06799 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg le 3 avril sous référence L070044819.05.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 22 février 2007 que:

- Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, née le 15 juillet 1968 à Arezzo (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelée aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur José-Marc Vincentelli, Administrateur et Président démissionnaire.

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né le 4 septembre 1963 à Novara (Italie), demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, a été appelé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007055182/58/25.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2007, réf. LSO-CD06462. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire statutaire tenue le 9 avril 2007

Troisième résolution

L'assemblée ratifie la nomination de Mademoiselle Els Colans, demeurant Oxdonkstraat 65 à B-1880 Kapelle-op-den-Bos, au poste d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert Theisen décédé le 23 juin 2006. Le mandat de Mademoiselle Els Colans viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Strassen, le 11 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007055184/578/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2007, réf. LSO-CD03671. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.654.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 2 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Monsieur Gérard Birchen et Monsieur Sinan Sar, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur
- Monsieur Sinan Sar, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2007.

Pour SARUBERT S.A. HOLDING

G. Birchen

Administrateur

Référence de publication: 2007055186/29/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05674. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

The Isidor Company GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 86.268.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2007

1) qu'une part sociale a été transférée à Monsieur Nicolas Schaeffer et que la répartition est actuellement la suivante: en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer.

	Parts sociales
HAVSUDDEN SETTLEMENT TRUST	48.495
Nicolas Schaeffer	1

2) ont été nommés gérants pour une durée illimitée:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, en remplacement de Mademoiselle Martine Schaeffer et Monsieur Nico Schaeffer.

Luxembourg, le 21 mars 2007.

Pour extrait conforme

Par mandat

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2007055642/273/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2007, réf. LSO-CC05934. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Sanifinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.370.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 8 mars 2007

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de la société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SANIFINANCE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055189/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05112. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Kauri Capital Stapel Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 119.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2007.

J.-J. Wagner

Notaire

Référence de publication: 2007055200/239/12.

(070055537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Synergic Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.470.

1. Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 13 avril 2007

1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. Monsieur Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 13 avril 2007

Monsieur Eric Magrini, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SYNERGIC CONSULTING S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007055203/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD04141. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Flydutch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.077.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 avril 2007

1. La société à responsabilité limitée COMMISERV S.à r.l. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes.

2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte a été nommée comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FLYDUTCH S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007055236/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 avril 2007, réf. LSO-CD05664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

Global Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.682.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007055321/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2007, réf. LSO-CD06937. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070056237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2007.

Société Financière des Constructions "SOFICOSA", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.765.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 29 mars 2007 a nommé aux fonctions d'administrateur Monsieur Cornelius Bechtel, Madame Virginie Dohogne et Madame Christine Schweitzer, tous ayant leur adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., MONTEREY SERVICES S.A. et UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., administrateurs démissionnaires. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Madame Christine Schweitzer, Administrateur
- Monsieur Cornelius Bechtel, Administrateur
- Madame Virginie Dohogne, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

Pour SOCIETE FINANCIERE DES CONSTRUCTIONS "SOFICOSA"

V. Dohogne

Administrateur

Référence de publication: 2007055191/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2007, réf. LSO-CD05118. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070055474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2007.

ImmoFlex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 61.494.

L'an deux mille sept, le douze avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Madame Michèle Wolsfeld, commerçante, née à Luxembourg le 14 octobre 1967, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare,
- 2) Monsieur Roland Feltes, entrepreneur, né à Echternach le 21 août 1962, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare.

Lesquels comparants ont exposé au notaire ce qui suit:

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée IMMOFLEX, S.à r.l., ayant son siège social à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.494, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 79 du 6 février 1998, modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 03 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 917 du 20 septembre 2005.

Le capital social au montant de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- €) chacun, est réparti comme suit:

1) Madame Michèle Wolsfeld, préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales	450
2) Monsieur Roland Feltes, préqualifié, cinquante parts sociales	50
Total: cinq cents parts sociales	500

Les comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les résolutions prises à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société de L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, à L-6793 Grevenmacher, 53, route de Trèves.

Deuxième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille Euros (10.000,- €) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (12.500,- €) à vingt-deux mille cinq cents Euros (22.500,- €) par la création et l'émission de quatre cents (400) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune.

Souscription - Libération

L'associée Michèle Wolsfeld déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel aux nouvelles parts sociales.

De l'accord de Michèle Wolsfeld, l'associé Roland Feltes, déclare souscrire les quatre cents (400) parts sociales nouvelles et déclare les libérer par un versement en espèces de dix-mille Euros (10.000,-).

La preuve de ce versement est apportée par certificat bancaire au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conformité de la résolution prise ci-avant, les associés Madame Michèle Wolsfeld et Monsieur Roland Feltes décident de modifier l'article six des Statuts de la société à responsabilité limitée IMMOFLEX S.à r.l., pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux mille cinq cents Euros (22.500,- €), représenté par neuf cents (900) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- €) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Madame Michèle Wolsfeld, commerçante, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, quatre cent cinquante parts sociales	450
2) Monsieur Roland Feltes, entrepreneur, demeurant à L-6731 Grevenmacher, 1, rue de la Gare, quatre cent cinquante parts sociales	450
Total: neuf cents parts sociales	900

Toutes ces parts ont été souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais et honoraires des présentes et tous ceux qui en seront la conséquence seront à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Feltes, M. Wolsfeld, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 avril 2007. Relation GRE/2007/1655. — Reçu 100 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 23 avril 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007055784/213/65.

(070057127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2007.